



Meximieux, le lundi 18 décembre 2017

Quelques précisions et recommandations importantes concernant le financement du voyage en GB (séjour du 11 au 15 juin 2018)

- Le règlement des sommes à verser pour le voyage est tout à fait possible en « chèques vacances ».
- Les familles souhaitant faire intervenir le CE de leur employeur pour une partie du financement devront s'adresser au service gestion de notre établissement (demander Mme Bouguedour) pour les démarches à suivre.
- Les familles peuvent également se renseigner auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de leur commune, qui peut, sous condition, leur attribuer une aide financière.
- Pour les agents publics, le Comité d'Action Sociale peut apporter une aide pour un séjour linguistique et culturel concernant leur enfant.
- Les familles ayant déposé un dossier pour une demande d'aide du Fonds Social Collégien ne sont pas dispensées du **1^{er} versement de 100 euros (pour le 20 décembre)** et de préférence par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Vaugelas) qui **permet de confirmer l'inscription au voyage** (rappel : ce 1^{er} acompte ne sera pas encaissé avant janvier). Il est à noter d'autre part qu'étant donné le nombre de demandes, l'aide apportée par le FSC ne couvrira qu'une partie des frais.
- Les prochains versements seront demandés aux familles mi-mars puis fin avril (période à laquelle nous vous convierons à une réunion d'information).

Pour éviter un désistement de dernière minute qui nous mettrait en difficulté par rapport à l'organisation de ce projet, nous vous demandons de bien vérifier que votre enfant n'a pas d'engagement personnel sur la même période que le voyage et qui pourrait l'empêcher d'y participer (compétition sportive, événement familial religieux ou autre, etc.).

L'équipe d'anglais du collège Vaugelas



Meximieux, le lundi 18 décembre 2017

Quelques précisions et recommandations importantes concernant le financement du voyage en GB (séjour du 11 au 15 juin 2018)

- Le règlement des sommes à verser pour le voyage est tout à fait possible en « chèques vacances ».
- Les familles souhaitant faire intervenir le CE de leur employeur pour une partie du financement devront s'adresser au service gestion de notre établissement (demander Mme Bouguedour) pour les démarches à suivre.
- Les familles peuvent également se renseigner auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de leur commune, qui peut, sous condition, leur attribuer une aide financière.
- Pour les agents publics, le Comité d'Action Sociale peut apporter une aide pour un séjour linguistique et culturel concernant leur enfant.
- Les familles ayant déposé un dossier pour une demande d'aide du Fonds Social Collégien ne sont pas dispensées du **1^{er} versement de 100 euros (pour le 20 décembre)** et de préférence par chèque à l'ordre de l'agent comptable du collège Vaugelas) qui **permet de confirmer l'inscription au voyage** (rappel : ce 1^{er} acompte ne sera pas encaissé avant janvier). Il est à noter d'autre part qu'étant donné le nombre de demandes, l'aide apportée par le FSC ne couvrira qu'une partie des frais.
- Les prochains versements seront demandés aux familles mi-mars puis fin avril (période à laquelle nous vous convierons à une réunion d'information).

Pour éviter un désistement de dernière minute qui nous mettrait en difficulté par rapport à l'organisation de ce projet, nous vous demandons de bien vérifier que votre enfant n'a pas d'engagement personnel sur la même période que le voyage et qui pourrait l'empêcher d'y participer (compétition sportive, événement familial religieux ou autre, etc.).

L'équipe d'anglais du collège Vaugelas